

**Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth,
31 décembre 1963 (fin)**

Pays	Accord	Dispositions
URUGUAY.....	Accord commercial signé le 12 août 1936; en vigueur le 15 mai 1940. Protocole additionnel signé le 19 octobre 1953. GATT en vigueur le 16 décembre 1953.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
VENEZUELA.....	<i>Modus vivendi</i> signé et mis en vigueur le 11 octobre 1950.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Renouvellement annuel.
VIET-NAM.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Viet-Nam.	Depuis que le Viet-Nam a été constitué État indépendant en 1955, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
YOUgoslavIE.....	La loi des traités de commerce du 11 juin 1928 a accepté l'article 30 du traité de commerce et de navigation conclu le 12 mai 1927 entre la Grande-Bretagne et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes; en vigueur le 9 août 1928. La Yougoslavie participe au GATT provisoirement.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.

PARTIE IV.—TOURISME ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS*

Chaque année, des millions de voyageurs traversent maintes fois la frontière canadienne. Une bonne partie de ces voyages revêt peu d'importance financière internationale, mais témoigne des importants rapports d'ordre social et culturel qui existent entre le Canada et les États-Unis, ainsi que de la géographie politique. Une autre partie toutefois contribue à l'essor d'une industrie de tourisme international, vaste et croissante, qui est d'importance considérable pour la balance des paiements du Canada. Pendant une longue période, l'industrie du tourisme a joué un rôle important en attirant des devises étrangères au Canada, mais de 1951 à 1962 les Canadiens en voyage à l'étranger ont dépensé plus que les visiteurs étrangers au Canada. Toutefois, en 1963, le Canada a pu s'acquérir un excédent grâce au tourisme. La progression de 67 millions de dollars, à partir d'un déficit en 1962, à un surplus en 1963, représente environ un cinquième de l'amélioration nette du solde du compte courant du Canada durant la période.

En 1963, le tourisme entre le Canada et les autres pays a représenté plus de 61,500,000 voyages. Le nombre de Canadiens rentrés des voyages aux États-Unis a augmenté de 1,445,200 (environ 5 p. 100) et celui des résidents des États-Unis en visite au Canada, de 208,400 (environ 0.7 p. 100). Les Canadiens rentrant directement des pays d'outre-mer se sont chiffrés par 282,057, augmentation de 28,657. Durant les neuf derniers mois de 1963, les arrivées d'outre-mer des non-immigrants ont atteint 76,370.

Les dépenses en voyages entre le Canada et les autres pays en 1963 ont atteint un nouveau sommet de 1,194 millions de dollars, soit de 9 à 10 p. 100 de plus qu'en 1962. Les recettes provenant de visiteurs au Canada se sont élevées à 609 millions, augmentation de 8 à 9 p. 100 sur l'année précédente; toutefois, les dépenses des Canadiens en voyage à l'étranger se sont élevées à 585 millions, soit 20 millions de moins qu'en 1962. Ces recettes et dépenses générales ont eu pour résultat de donner un surplus de 24 millions à la balance des paiements au compte des voyages vis-à-vis de tous les pays en 1963, contre un déficit de 43 millions en 1962. Ce solde créditeur était le premier solde excédentaire depuis

* Rédigé à la sous-section de la statistique touristique, Division des comptes nationaux et de la balance des paiements, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.